



rupture d'un cdd à temps partiel à France Loisirs

Par **sophie974**, le **25/09/2009 à 21:20**

bonjour,
je viens d'être embauchée dans un des magasins de France Loisirs ma période d'essais est fini et ça fait un mois que je suis embauchée à temps partiel. Je voulais savoir si je peut casser ce contrat (cdd temps partiel) pour un autre cdd dans une autre branche ? et combien de temps j'aurais à faire de préavis ?

Par **Marion2**, le **25/09/2009 à 21:27**

Bonsoir,

Vous ne pouvez pas démissionner d'un CDD. Il faut attendre le terme de vore contrat pour partir.

Cordialement.